

Multifonctionnalité et diagnostics d'exploitation dans le cadre des CTE : approche méthodologique et enseignements tirés des démarches adoptées dans quelques départements

Etienne Josien¹, Laurent Dobremez² et Marie-Christine Bidault²

La loi d'orientation agricole de juillet 1999 affirme la reconnaissance de la multifonctionnalité de l'agriculture. Le contrat territorial d'exploitation (CTE) en est l'outil institué pour favoriser l'adaptation des exploitations aux attentes de la société et aux nouveaux marchés. L'élaboration de ce contrat entre agriculteur et État prévoit la réalisation d'un *diagnostic de territoire* explicitant les enjeux de celui-ci et d'un *diagnostic d'exploitation* qui servira de base à l'élaboration d'un *projet* pour les cinq ans à venir.

La réalisation du diagnostic d'exploitation est une phase essentielle de la procédure :

- Pour l'agriculteur : le diagnostic permet d'analyser son exploitation au regard de ses propres objectifs mais aussi de ceux de la collectivité ; il constitue la base pour la construction d'un projet en vue d'améliorer la situation ; il favorise l'appropriation de ce projet qui va être formalisé dans le contrat.
- Pour la collectivité : c'est précisément pendant cette phase que les enjeux territoriaux sont intégrés à la démarche.

Ainsi, la procédure d'élaboration du diagnostic et du projet peut être une réelle occasion de rencontre et, éventuellement, de débat entre responsables d'exploitations agricoles et porteurs d'un projet de territoire.

Cette phase revêt également une importance pour d'autres partenaires :

- Pour l'organisme « confecteur » du diagnostic et du projet : c'est l'occasion de montrer sa compé-

tence, de faire passer son message, voire de faire du chiffre d'affaires...

- Pour la DDAF et la CDOA : il constitue la base pour l'examen de la pertinence et de la cohérence d'un dossier.
- Pour les évaluateurs de la politique CTE, le diagnostic est le document témoin de la situation initiale.

Ce texte est centré sur le diagnostic d'exploitation. En effet, il a paru nécessaire, pour les étudier, de distinguer les deux temps « diagnostic » et « montage du projet ». D'une part, les logiques qui président à leur réalisation ne sont pas les mêmes : porter un jugement sur une situation donnée, concevoir un changement en vue d'atteindre certains objectifs. D'autre part, une dérive de la démarche consiste parfois à aller très vite au projet en escamotant la phase diagnostic. Alors, la prise en compte des enjeux territoriaux risque fort d'être réduite à un habillage d'un projet pré-existant, conçu indépendamment des attentes de la société vis-à-vis de l'exploitation. Une distinction nette entre les deux temps de la démarche permet de souligner l'importance du diagnostic à cet égard. Le « montage de projet » fera l'objet d'une autre étude, différente et complémentaire.

Dans un premier temps, les qualités attendues d'un diagnostic d'exploitation prenant en compte la multifonctionnalité et servant de base pour le montage d'un CTE seront précisées. Ensuite les pratiques de diagnostic d'exploitation pour les CTE, observées dans quatorze départements à l'automne 2000, seront analysées et évaluées par

Les contacts

1. Cemagref, UR
Dynamiques et fonctions
des espaces ruraux, 24,
avenue des Landais, BP
50085, 63172 Aubière

2. Cemagref, UR
Agricultures et milieux
montagnards,
Domaine Universitaire,
BP 76, 38402 Saint-Martin
d'Hères Cedex

rapport à ces qualités. Enfin, ce travail permettra de dégager les questions nouvelles posées à la recherche par la prise en compte de la multifonctionnalité dans un diagnostic d'exploitation.

Multifonctionnalité, CTE et qualités du diagnostic d'exploitation

Multifonctionnalité et diagnostic d'exploitation

MULTIFONCTIONNALITÉ

La loi d'orientation agricole de 1999 affirme dès l'article 1^{er} que « la politique agricole prend en compte les fonctions économique, environnementale et sociale de l'agriculture ». Ainsi, le législateur indique les nouvelles attentes de la société vis-à-vis de l'agriculture :

- Produire et mettre en marché des biens de qualité (en majorité à destination alimentaire) et, dans certains cas, des services (agri-tourisme...).
- Faire évoluer l'état de l'environnement (paysage, eau, biodiversité, air, contribution au recyclage...) dans le sens des attentes collectives.
- Contribuer à la vie sociale dans les territoires ruraux et aux rapports ville-campagne, également dans le sens des attentes collectives.

Quatre points peuvent être soulignés :

- Ces fonctions sont exercées en même temps, dans un même lieu (dont l'échelle d'appréhension peut varier).
- Ces fonctions sont très interdépendantes :
 - d'une part, elles sont liées par des lois biologiques, physiques et chimiques ;
 - d'autre part, elles sont, au moins en partie, en compétition pour les mêmes facteurs de production (le travail consacré à entretenir des haies n'est pas disponible pour une activité de production).
- Certaines fonctions sont effectuées de manière non intentionnelle (par exemple, fonction esthétique de champs en floraison).
- Certaines de ces fonctions s'exercent dans le marché et d'autres en dehors du marché. Si les fonctions environnementales et sociales se situent essentiellement en dehors des marchés – externalités positives ou négatives (Lévêque, 1998) –, certaines peuvent parfois être

internalisées, soit sous forme de rémunération d'un service, soit *via* l'image positive conférée à certains produits agricoles.

Enfin, le mot « multifonctionnalité » recouvre aussi les fonctions de l'agriculture vis-à-vis des agriculteurs eux-mêmes, à savoir permettre de dégager un revenu satisfaisant de leur travail et de leur capital, offrir des possibilités de bonnes conditions de travail et pouvoir transmettre leur entreprise lors de leur cessation d'activité – viable, vivable et transmissible (Landais, 1999).

DIAGNOSTIC D'EXPLOITATION

Le diagnostic repose sur le constat d'un écart ou de l'absence d'écart, entre ce qui est observé ou mesuré d'une situation et ce qui est attendu d'elle. Si un écart existe, il s'agit ensuite de tenter de formuler une hypothèse (Gras *et al.*, 1989) sur les causes probables de cet écart et, éventuellement, d'avancer un pronostic sur l'évolution de la situation ou d'énoncer des voies d'amélioration. On peut déboucher alors sur l'élaboration d'un projet à mettre en œuvre pour atteindre un nouvel état.

Concernant les exploitations agricoles, les nombreuses méthodes de diagnostic peuvent se distinguer les unes des autres en fonction des critères suivants :

- *Quel est l'objet* exact du diagnostic formulé ? Concerne-t-il l'exploitation considérée dans sa globalité ou seulement une partie (un atelier ou une production, une portion d'espace ou un bâtiment) ?
- *Comment* est observée l'exploitation ? Le diagnostic repose-t-il sur la caractérisation d'un état à un moment donné ou d'un résultat apprécié sur une période, souvent à l'aide d'indicateurs, ou sur l'analyse du fonctionnement du système dans son contexte ?
- *Dans quelle dimension* est formulé le diagnostic ? Il peut s'agir des résultats techniques, des résultats économiques, du travail, de l'impact sur certains paramètres de l'environnement, du bilan énergétique... ou d'une combinaison de différentes dimensions.
- *Par qui et comment* est définie la situation attendue ? Un diagnostic d'exploitation est toujours relié au point de vue et au référentiel de celui qui le fait (Bonneviale *et al.*, 1989).
 - la définition de la situation attendue peut être élaborée sous forme de références obtenues soit par des expérimentations réalisées en conditions comparables, soit par l'analyse de nombreux cas fonc-

tionnant dans des situations semblables (« Références systèmes » : cas types, analyses de groupes). Ces références sont essentiellement portées par l'encadrement scientifique et technique de l'agriculture ;

– la situation attendue peut aussi correspondre à un objectif, un souhait. Dans ce cas, il est défini soit par l'agriculteur (par exemple, en matière de niveau de revenu), soit par la collectivité (par exemple, par rapport à des nuisances). Les références renseignent sur la possibilité d'atteindre cet objectif.

Le tableau 1 (p. 134) positionne schématiquement selon ces critères quelques méthodes de diagnostic concernant les exploitations agricoles.

Enfin, le diagnostic d'exploitation doit avoir un réel effet « pédagogique ». Dans sa conception et par la façon dont il est réalisé, il doit permettre une appropriation facile de son contenu par l'agriculteur.

MULTIFONCTIONNALITÉ ET QUALITÉS DU DIAGNOSTIC D'EXPLOITATION

En croisant les deux points précédents, il ressort que la prise en compte de la multifonctionnalité dans le diagnostic d'exploitation exige de ce dernier certaines caractéristiques :

- Il doit couvrir l'ensemble des fonctions remplies par l'exploitation, en même temps et de manière interdépendante.

– il doit donc **être global**, et non partiel ;

– et **couvrir l'ensemble des dimensions : économie, technique, travail, environnement...** Cependant, il est possible d'imaginer un diagnostic à plusieurs niveaux d'approfondissement adaptés aux enjeux.

- Il doit expliciter quelles sont les fonctions attendues de l'exploitation. Derrière la multifonctionnalité se trouvent deux catégories d'attentes, convergentes ou non, portées par des acteurs différents :

– les **attentes de l'agriculteur et de sa famille**, en terme d'objectif de revenu, de satisfaction au travail (quantité, pénibilité, intérêt), de reconnaissance sociale, de gestion de son patrimoine, de sécurité...

– les **attentes de la société**, traduction au niveau de l'exploitation des enjeux identifiés dans le diagnostic de territoire. Ces enjeux devraient être présentés par **un intervenant extérieur**, porteur d'un autre regard, notamment parce qu'une partie des fonctions sont ou peuvent être réalisées de manière non intentionnelle. La phase de traduction des enjeux territoriaux en objectifs pour l'exploitation est essentielle pour leur bonne appropriation.

- La situation actuelle doit être :

– placée dans le cadre de ses **atouts et contraintes** relatifs aux objectifs (de l'agriculteur et de la collectivité) ;

– décrite par les **résultats atteints** (indicateurs) ;

– et analysée dans **son fonctionnement** : comment sont atteints les résultats ? comment se combinent les diverses fonctions ? comment sont-elles liées entre elles, synergiques ou antagonistes ? S'exercent-elles dans le marché ou hors marché ?

Une batterie d'indicateurs donne un bon état des lieux, mais ne suffit pas pour comprendre comment progresser.

Par ailleurs, les enjeux environnementaux étant en général localisés dans l'espace, le fonctionnement de l'exploitation devrait être **envisagé de manière spatialisée** (répartition des pratiques, et de l'analyse qu'on peut en faire, sur une carte qui pourra être superposée à celle des enjeux environnementaux du territoire).

- Enfin, il s'agit de détecter quelles attentes pourraient être mieux satisfaites, puis d'identifier quelles voies d'amélioration du fonctionnement peuvent être explorées pour la construction d'un projet. Cela procède d'une triple démarche :

– comparer les résultats atteints à ceux attendus pour identifier les **points à améliorer** (points forts/points faibles) ;

– comparer, pour les points à améliorer, les résultats atteints à ceux qu'il serait possible d'atteindre dans le même contexte. Ceci suppose d'avoir **des référentiels adaptés** ;

– **explicitier et hiérarchiser les voies possibles pour une amélioration** de la situation, en fonction d'une part, de l'importance des problèmes détectés, compte tenu des attentes parfois différentes de l'agriculteur et de la société et, d'autre part, des possibilités de progression.

À propos des référentiels, il en existe de nombreux dans la dimension technico-économique. Il reste cependant à les compléter et à en construire de nouveaux pour les autres champs ouverts par la question de la multifonctionnalité. Tout référentiel renvoie à une norme sociale ; une conséquence logique de la prise en compte de la multifonctionnalité serait donc leur construction en dialogue avec les partenaires du territoire. Pour éclairer les voies d'amélioration, ces

référentiels sont à concevoir au-delà des niveaux de résultats (indicateurs) potentiellement atteignables dans un contexte donné ; ils doivent intégrer la cohérence du fonctionnement (références systèmes).

CTE et diagnostic d'exploitation : exigences propres à la procédure

En plus des exigences décrites précédemment, la procédure du CTE en ajoute quelques autres pour le diagnostic d'exploitation.

Objet du diagnostic	Exemples de méthodes	Époque d'apparition de la méthode	Comment est réalisé le diagnostic : bilan d'un état ou analyse du fonctionnement	Dimension investiguée	Définition de la situation attendue, base de la comparaison avec ce qui est observé	
					Défini sous quelle forme ?	Défini par rapport à quoi ?
Partie de l'exploitation (atelier)	GTIT, GTE ¹ , valorisation du contrôle laitier	Années 70	État (indicateurs)	Technique et économique	Références (expérimentales ou analyses de groupe)	Encadrement technique et économique (profession et filière)
Partie de l'exploitation (parcelles)	Diagnostic agronomique	Très ancien	État (indicateurs)	Technique	Références (expérimentales)	Encadrement technique (profession)
Ensemble de l'exploitation	AGEA ² (Bonneville <i>et al.</i> , 1989) Diagnostic global d'exploitation agricole (Capillon et Manichon, 1988; Nocquet <i>et al.</i> , 1994)	Fin des années 80	Fonctionnement	Technique, économique, travail	Objectifs et Références (notes)	Agriculteur et sa famille
	DEXEL ³ (Dockès et Kung-Benoît, 1994)	Années 90	État (indicateurs)	Environnemental	Références	Encadrement technique
	Bilan travail (Dedieu <i>et al.</i> , 2000)	Années 90	État (sur une période)	Travail	Références (analyses de groupe)	–
	DAE/PDD ⁴ (Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, 1994)	Années 90	Fonctionnement et état	Technique, économique, travail, environnemental	Objectifs et Références	Agriculteur et sa famille et Collectivité (enjeux de territoire)
	Agro-éco (Girardin et Bockstaller, 1999 ; Girardin, 1997)	Fin des années 90	État (indicateurs)	Environnemental	Références (système de notes)	–
	IDEA ⁵ (Vilain, 1999)	Fin des années 90	État (indicateurs)	Environnemental (+ économique et travail)	Références (système de notes)	–
	Démarche pour élaborer des CTE (Collectif (comité d'experts), 1999 ; Steyaert <i>et al.</i> , 1999)	Fin des années 90	Fonctionnement et état	Technique, économique, travail, environnemental	Objectifs et Références	Agriculteur et sa famille et Collectivité (enjeux de territoire)
DIALECTE ⁶ (SOLAGRO, 2000)	2000	État (indicateurs)	Environnemental, Bilan énergétique	Références (système de notes)	–	

▲ Tableau 1 – Positionnement de quelques méthodes de diagnostic concernant les exploitations agricoles.

1. GTIT : gestion technique du troupeau de truie ; GTE : gestion technico-économique.
2. AGEA : approche globale de l'exploitation agricole.
3. DEXEL : diagnostic environnemental de l'exploitation d'élevage.
4. PDD : plan de développement durable ; DAE : diagnostic agri-environnemental.
5. IDEA : indicateurs de durabilité des exploitations agricoles.
6. DIALECTE : diagnostic liant environnement et contrat territorial d'exploitation.

Le diagnostic a un rôle administratif pour l'instruction du dossier. Il doit permettre de vérifier la pertinence et la cohérence du projet par rapport à la situation initiale de l'exploitation :

- pertinence : le projet doit être en accord avec les priorités du territoire auquel l'exploitation appartient ;
- cohérence : le projet doit permettre d'atteindre les objectifs visés et être réalisable (du point de vue financier, travail, technique...).

Cette analyse est faite par le service instructeur, mais la CDOA doit formuler son avis. Le diagnostic doit donc être à la fois complet et lisible rapidement. Il doit permettre aussi le contrôle de la bonne exécution du contrat et comporte à ce titre un registre parcellaire sur lequel figureront les engagements du contrat.

Le volet environnemental des CTE introduit un nouveau type de référentiel : les « bonnes pratiques agricoles habituelles »⁷ constatées dans la zone. Seuls les efforts faits pour aller au-delà de ces bonnes pratiques sont pris en compte pour la rémunération du contrat. Les pratiques initiales de l'agriculteur devraient donc être situées par rapport à ce référentiel.

Le diagnostic a vocation à être utilisé pour l'évaluation de la politique mise en place à travers les CTE (circulaire DEPSE/SDEA 17/11/99). Il constitue la description des situations initiales des exploitations qui pourront être comparées à ce qu'elles sont devenues à l'issue du contrat. Ceci requiert le calcul ou la mesure de paramètres objectifs, recalculables ou mesurables, avec la même méthode, dans plusieurs années.

Enfin, étant donné les ambitions affichées en nombre de CTE, le diagnostic doit pouvoir être effectué rapidement et ne pas constituer un obstacle à la signature de nombreux contrats dans les départements dans un délai réduit.

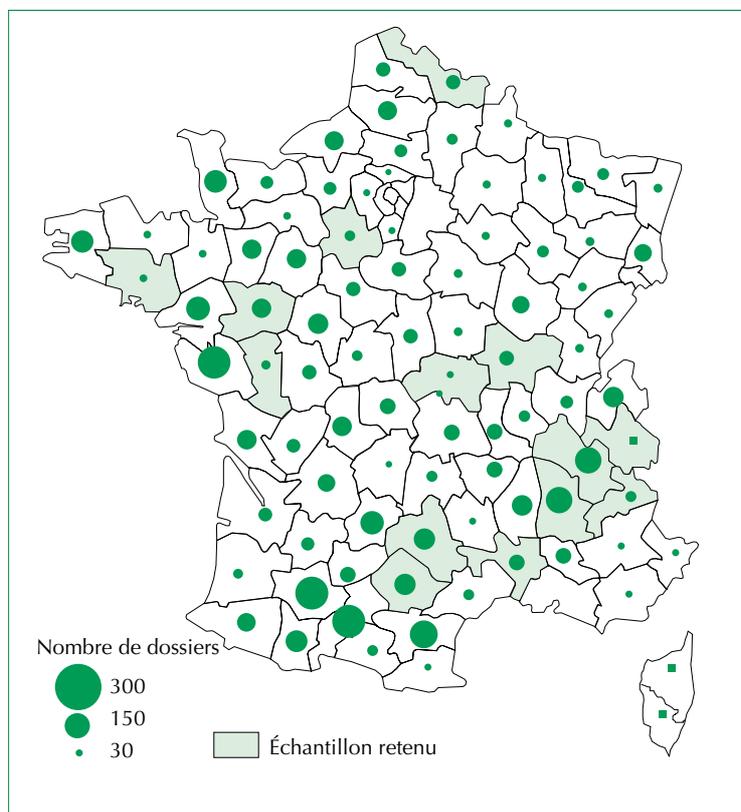
Diagnostic d'exploitation et CTE : la mise en œuvre dans les départements

Échantillon retenu

Fin novembre 2000, plus de 2 000 CTE ont été signés (3 600 ont été examinés avec avis favorable

en CDOA). Dans chaque département, la procédure s'est mise en place à un rythme différent, en fonction des expériences précédentes (opérations locales agri-environnement, plans de développement durable), des compétences, des relations institutionnelles et des volontés politiques. La façon dont les diagnostics sont conçus et mis en œuvre est très hétérogène selon les départements et parfois même au sein du département. Un échantillon de **quatorze départements** (figure 1) a été sélectionné en concertation avec la DEPSE et l'APCA, avec le souci de couvrir une diversité de contextes (systèmes de production, nombre de CTE). Dans ces départements, nous avons recueilli les documents utilisés pour élaborer les diagnostics et monter les projets CTE, et nous avons réalisé des entretiens durant les mois d'août à novembre 2000 auprès de la DDAF, d'organismes « confecteurs » de CTE (chambre d'agriculture, et éventuellement d'autres organismes), de l'ADASEA (organisme pré-instructeur et, parfois aussi, « confecteur » de CTE

▼ Figure 1 – Répartition du nombre de CTE par département (dossiers validés en CDOA au 26.11.2000 source : MAP-DEPSE bureau CTEM).



7. La circulaire sur les CTE de novembre 1999 introduit la notion de bonnes pratiques agricoles dans ce sens qui est différent de celui proposé par les textes d'application de la directive « nitrates » (91/976/CEE), notamment le « Code des bonnes pratiques agricoles » publié en annexe de l'arrêté du 22/11/93 du ministère de l'Environnement (JORF du 5 janvier 1994). Dans ce code, les bonnes pratiques sont celles qui devraient être mises en œuvre dans un objectif de respect de l'environnement et non celles qui sont habituellement constatées, prises en référence pour attribuer une aide à ceux qui « font mieux ».

et, par téléphone, auprès de quelques agriculteurs (une quarantaine au total), dont l'exploitation a fait l'objet d'un CTE, afin de recueillir leur opinion sur leur diagnostic d'exploitation.

Dans ces quatorze départements, **24 situations différentes**, en termes de diagnostics d'exploitation ou de modalités d'appui aux agriculteurs candidats à un CTE, ont été étudiées (tableau 2).

Classification en démarches types

À partir de l'analyse combinée des contenus des diagnostics d'exploitation et des voies d'accompagnement de l'agriculteur pour élaborer son diagnostic et son projet CTE, nous avons classé ces 24 situations en **démarches types**. En conclusion, nous porterons une appréciation sur les qualités respectives de ces différentes démarches au regard de ce qu'on devrait attendre d'un diagnostic d'exploitation élaboré dans le cadre d'un CTE.

CONTENU DES DIAGNOSTICS D'EXPLOITATION

L'analyse des **contenus des diagnostics d'exploitation** a été effectuée sur la base des documents que nous avons recueillis. Comme ces diagnostics doivent être élaborés dans la perspective d'évaluer la multifonctionnalité de l'exploitation, nous avons étudié le caractère global du diagnostic (différentes dimensions analysées, approche du fonctionnement de l'exploitation), la nature de l'information (qualitative, basée sur des indicateurs quantifiés, avec quels référentiels), si une analyse spatiale des enjeux environnementaux a été réalisée, s'il y a un bilan des points forts et des points fai-

bles. On peut alors classer les 24 situations en quatre catégories (tableau 3).

Si on excepte le niveau 0, représenté par le cas des dossiers « tomates industrielles » (contrat standard de trois mesures types, qui ne repose sur aucun diagnostic, et correspondant en fait à des « pré-CTE », avec engagement de réaliser un CTE par voie d'avenant dans un délai d'un an), toutes les situations étudiées comportent au minimum le tronc commun défini en 1 : une approche qualitative pluri-dimensionnelle (aux plans technique, économique, travail dans l'exploitation, social, environnemental), complétée par des indicateurs technico-économiques, basés sur des référentiels plus ou moins explicites (réseaux de références de l'Institut de l'élevage, analyses de groupes de centres de gestion...) et par un bilan points forts/points faibles. À un diagnostic technico-économique classique se rajoutent ainsi des considérations qualitatives à propos des filières, de l'emploi, de l'environnement avec un tour d'horizon relativement large des enjeux environnementaux potentiels – gestion de l'eau (en qualité et parfois en quantité), paysage et bâti, milieux spécifiques (zones humides, haies...) – abordés par une série de questions fermées (réponses oui-non, questions à choix multiples). Certes, l'analyse est généralement peu approfondie, y compris au plan économique où on se limite le plus souvent à quelques indicateurs. Mais, même si, dans la moitié des situations étudiées, on en reste à ce stade pour le diagnostic, ces documents témoignent d'une évidente volonté de « bien faire » par rapport à l'analyse de la multifonctionnalité.

Départements	Nombre de CTE validés en CDOA* au 26.11.2000	Situation analysée
		CA : chambre agriculture AD : ADASEA CER : centre de gestion
Allier	7	CA, AD
Hautes-Alpes	19	CA, CERPAM (diagnostic groupement pastoral)
Aveyron	60	CA
Drôme	127	CA, AD, SONITO (CTE tomates industrielles)
Eure-et-Loir	33	CA, AD
Gard	36	CA
Isère	112	CA
Maine-et-Loire	68	CA (collectif)
Morbihan	7	CA (collectif), CA (individuel), AD, CER
Nord	38	CA
Saône-et-Loire	37	CA
Savoie	8	CA
Deux-Sèvres	23	CA, CIVAM (CTE Agriculture durable bocage)
Tarn	96	CA, ADEART (CTE Agriculture Paysanne)

*source MAP/DEPSE Bureau CTE.

► Tableau 2 – Liste des départements enquêtés et situations étudiées.

Contenu du diagnostic d'exploitation		Nombre de situations	Dont situations avec analyse spatiale
0	Pas de diagnostic	1	0
1	Tronc commun uniquement : analyse qualitative multi-dimensionnelle (technique, économique, travail, sociale, environnementale) + analyse quantitative technico-économique avec indicateurs et référentiel	11	6
2	Tronc commun + dimension environnementale traitée de manière large avec l'aide d'indicateurs (et parfois avec des références explicites)	6	3
3	Tronc commun + dimension environnementale traitée de manière ciblée (et approfondie) avec l'aide d'indicateurs et de références	6	5

◀ Tableau 3 – Contenu du diagnostic d'exploitation dans les départements enquêtés.

8. On trouve parfois quelques indicateurs relatifs au travail en commun (nombre d'heures en CUMA), à l'appartenance à un groupement d'employeurs, ou aux charges de travail (nombre de jours de surcharge de travail dans l'année).

9. Par analyse spatiale, on entend au minimum une carte du parcellaire de l'exploitation où sont superposés les enjeux environnementaux et qui peut servir de support de discussion avec l'agriculteur (comme le suggérait la circulaire de novembre 1999, qui laissait une grande souplesse dans la conception de cette carte). En revanche, quand la carte est conçue seulement comme un document administratif où sont reportés les îlots PAC, en complément du registre parcellaire, on ne considère pas qu'il s'agit d'une analyse spatiale.

10. A été classée dans cette modalité, la démarche adoptée par le CERPAM dans les Hautes-Alpes pour l'élaboration des CTE par des groupements pastoraux, car le diagnostic est présenté à l'ensemble des partenaires du territoire de l'alpage (commune, parc naturel, association de propriétaires...).

Certaines analyses restent sommaires, en particulier celles relatives à l'emploi – apprécié essentiellement par le nombre d'UTH et la transmissibilité de l'exploitation si l'exploitant est âgé – et à la « vivabilité ». Les charges de travail sur l'exploitation sont basées uniquement sur la perception de l'agriculteur⁸, aucun référentiel n'est utilisé, alors que des références locales peuvent exister, par exemple dans le cadre de la méthode « bilan-travail ». Mais il est vrai que cette méthode nécessite un temps d'enquête spécifique.

Dans la moitié des situations, le diagnostic va au-delà du tronc commun en s'enrichissant d'une analyse un peu plus étoffée sur les enjeux environnementaux (cas 2 et 3). Dans le cas 2, quelques indicateurs quantitatifs sont choisis sur des thématiques variées, de façon à objectiver le point de vue de l'agriculteur. Parfois ces indicateurs s'appuient sur des référentiels et s'inspirent de méthodes codifiées, comme DIALECTE (Solagro, 2000) et IDEA (Vilain, 1999). Dans le cas 3, seuls quelques enjeux environnementaux, ciblés a priori en fonction de priorités départementales ou locales, sont analysés. Mais, ils le sont généralement de manière approfondie ; on s'appuie à la fois sur des indicateurs et sur des référentiels (issus notamment d'expériences précédentes comme Ferti-Mieux ou Irri-Mieux).

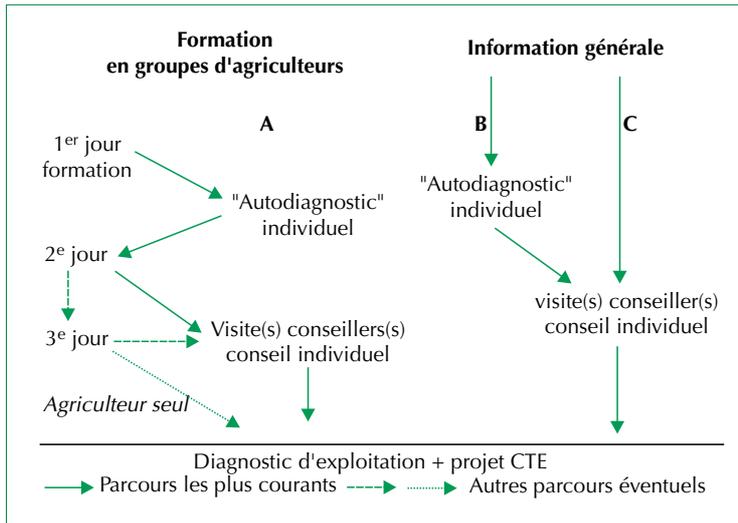
Une analyse spatiale⁹ est pratiquée dans plus de la moitié des situations (14 cas sur 24). Elle est plus fréquente quand l'analyse environnementale est plus étoffée (cas 3), mais on constate que le recours à une batterie d'indicateurs environnementaux, exprimés globalement à l'échelle de l'exploitation, conduit généralement à se dispenser d'une telle analyse (cas 2).

MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT DE L'AGRICULTEUR CANDIDAT À UN CTE

Les **voies d'accompagnement de l'agriculteur** dans l'élaboration de son projet CTE peuvent être classées en trois modalités, selon le caractère collectif ou individuel de l'appui apporté à l'agriculteur et selon le degré de réflexion demandé à l'agriculteur avant intervention d'un conseiller (figure 2, p. 138).

L'intervention d'un conseiller est une règle générale (quelques rares cas d'agriculteurs élaborant eux-mêmes leur dossier ont été signalés, en particulier à l'issue de sessions de formation de trois jours).

Outre le regard du conseiller qui vient sur l'exploitation, la **voie A** s'inscrit dans une démarche collective et implique que l'agriculteur accepte d'exposer l'analyse de sa situation à d'autres, en particulier aux autres agriculteurs du groupe¹⁰. La **voie A** combine en effet une formation en groupe, une réflexion propre de l'agriculteur à partir d'un docu-



▲ Figure 2 – Principales modalités d'accompagnement de l'agriculteur pour l'élaboration du diagnostic d'exploitation et du projet CTE.

11. Le profil « conseiller d'entreprise » est le plus courant, car le diagnostic requiert en principe une approche globale de l'exploitation, mais le conseiller n'a pas toujours une forte expérience (recours à des « emplois jeunes » par exemple).

ment intitulé « autodiagnostic », qui privilégie le point de vue de l'agriculteur sur son exploitation, et l'appui d'un conseiller qui vient ensuite faire le point en tête-à-tête en échangeant avec lui sur la base du document d'autodiagnostic (en le complétant éventuellement par des indicateurs quantifiés) et en esquissant alors les grandes lignes du projet.

Les trois modalités ont été rencontrées avec la même fréquence dans notre échantillon (tableau 4).

Le déroulement de la session de formation est similaire dans les différentes situations où cette voie

Encadré 1

Déroulement des formations d'agriculteurs pour l'élaboration des CTE

La formation en groupe (10 à 15 agriculteurs, souvent regroupés par territoire ou par système de production) se déroule sur deux journées (parfois trois) espacées de 10-15 jours, selon des principes voisins. La première journée : informations générales sur les CTE, recueil de premières idées des agriculteurs sur l'évolution de leur exploitation, information sur les enjeux de territoire, puis présentation du document d'autodiagnostic qui est expliqué aux agriculteurs (ils peuvent commencer à le renseigner en fin de journée et l'emportent chez eux).

La deuxième journée, les agriculteurs reviennent avec l'autodiagnostic rempli et discutent en petits groupes (de deux à cinq agriculteurs) de leurs atouts et contraintes, des points forts et des points faibles de leur exploitation et des domaines sur lesquels ils envisagent de mettre en œuvre des améliorations. Dans certains cas, les idées de chacun sont exposées à l'ensemble du groupe, pour qu'il y ait une réflexion globale, qui peut faire émerger un projet collectif. Au cours de cette deuxième journée, sont présentées les mesures types, avec la présence de l'ADASEA et de la DDAF pour répondre aux questions d'ordre réglementaire.

S'il y a une troisième journée, le travail est axé plus spécialement sur le projet et sa formalisation et sur la façon de remplir le dossier administratif.

a été adoptée (encadré 1). À l'issue de cette formation, certains agriculteurs peuvent repartir sans finaliser un projet de CTE (ils y renoncent ou éprouvent le besoin de réfléchir encore à leur projet).

La phase suivante consiste donc en un conseil individuel, avec intervention d'un conseiller d'entreprise¹¹ qui va sur l'exploitation, reprend l'autodiagnostic point par point avec l'agriculteur et collecte des informations supplémentaires. Il peut y avoir une visite sur le terrain (visite des bâtiments, « tour de plaine »). Dans certains cas, selon la nature des enjeux ou la complexité du projet, le diagnostic global peut être approfondi sur certains points, avec intervention de conseillers spécialisés (technicien filière, agronome, expert en environnement – parc naturel, association, conseiller environnement –, conseiller de gestion). Ensuite le conseiller formalise au bureau le diagnostic et aborde la phase d'élaboration du projet, constitue les éléments du dossier, puis retourne voir l'agriculteur pour faire valider l'ensemble du dossier.

Les documents intitulés « autodiagnostic » s'inspirent souvent de celui élaboré dans le Maine-et-Loire (groupe PAD-CTE, 1999). Dans ce département, la conception de ce document et la formulation des différents thèmes abordés en questions simples et accessibles résultent d'un travail considérable de réflexion collective, associant notamment des experts en environnement. Il est également important de souligner que, dans le Maine-et-Loire, l'utilisation de ce document a été conçue pour être insérée dans un parcours pédagogique. L'importance d'un regard extérieur (conseiller, mais aussi autres agriculteurs), permettant d'objectiver et de faire évoluer la perception de l'agriculteur, est bien mise en évidence par la description de la voie A. En fait, il vaudrait mieux parler « d'auto-pré-diagnostic », plutôt que d'autodiagnostic, ce qui n'enlève rien à l'intérêt de ce document pour faire réfléchir l'agriculteur sur des domaines auxquels il n'a pas toujours l'habitude de penser.

Les voies B et C reposent sur une démarche individuelle. Même si une journée de formation (ou d'information) est parfois réalisée en préalable à la visite d'un conseiller, il n'y a pas d'échanges en groupe sur les diagnostics réalisés. Dans la voie B, un document d'auto-pré-diagnostic est adressé à l'agriculteur qui s'est manifesté auprès d'un organisme et l'agriculteur a donc une phase de réflexion préalable avant la visite du conseiller. Dans la voie C, le conseiller va directement sur l'exploitation et s'entretient avec l'agriculteur sur la base d'un

questionnaire conçu par son organisme ou par le conseiller lui-même.

DÉMARCHES TYPES POUR L'ÉLABORATION DES DIAGNOSTICS D'EXPLOITATION EN VUE D'UN CTE

Le croisement des informations relatives au contenu du diagnostic et aux modalités d'accompagnement de l'agriculteur fait ressortir **huit démarches types** (tableau 4).

La démarche la plus courante (B+1) est celle qui combine un auto-pré-diagnostic et la visite d'un conseiller, sans formation en groupe. Cette démarche intègre la perception des questions environnementales par l'agriculteur, mais l'appropriation effective des enjeux territoriaux est fortement dépendante du conseiller, qui ne s'appuie sur aucun indicateur explicite pour évaluer l'impact des pratiques de l'agriculteur.

La phase d'auto-pré-diagnostic est réalisée dans les deux tiers des situations (16/24), mais l'analyse environnementale n'est complétée par des indicateurs que dans 7 cas sur 16 (situations A + 2 ou 3 et B + 3).

Temps passé pour l'élaboration d'un CTE

En moyenne sur 23 situations, le **temps passé** pour réaliser le diagnostic et le projet CTE est de trois journées-technicien, dans une fourchette allant de 1,5 à 5,5 jours¹².

La figure 3 (p. 140) précise la ventilation du temps passé selon le contenu du diagnostic et les modalités d'accompagnement de l'agriculteur. Les valeurs moyennes restent dans une gamme de 2-3 jours. L'intégration dans le diagnostic de la dimension environnementale avec recueil d'indicateurs ne se traduit pas, en moyenne, par un temps supplémentaire.

¹². Temps de formation inclus en tenant compte du nombre d'agriculteurs par session. Estimation globale diagnostic + projet car la distinction entre les deux phases était trop délicate pour les interlocuteurs enquêtés.

Voie d'accompagnement de l'agriculteur		A	B	C	Ensemble
		Formation + auto-pré-diagnostic + visite conseiller	Auto-pré-diagnostic + visite conseiller	Visite conseiller	
Contenu du diagnostic	1	3 (2)	6 (4)	2 (-)	11 (6)
	2	4 (2)	0 (-)	2 (1)	6 (3)
	3	1 (1)	2 (2)	3 (2)	6 (5)
Ensemble		8 (5)	8 (6)	7 (3)	23* (14)

▲ Tableau 4 – Démarches types d'élaboration des diagnostics d'exploitation dans le cadre des CTE.

6 (4) : nombre de situations (dont situations avec analyse spatiale).
* + une situation sans diagnostic d'exploitation (niveau 0).

Dans chaque cas, sont indiquées la moyenne (hauteur de l'histogramme) et la fourchette minimum-maximum.

Le temps moyen passé lorsqu'il y a un tour d'horizon large des aspects environnementaux semble même inférieur, mais cela tient essentiellement au fait que, pour les diagnostics basés sur une batterie d'indicateurs environnementaux, il n'est pas fait d'analyse spatiale. En moyenne, le recours à une analyse spatiale se traduit par une journée de travail supplémentaire ; il y a alors souvent intervention d'un autre conseiller ou d'un expert en environnement. La voie d'accompagnement la plus économe en temps est la **voie C** où le conseiller va directement voir l'agriculteur. Ce résultat peut s'expliquer par la moindre fréquence de la réalisation d'une analyse spatiale dans cette voie. Peut-être aussi faut-il y voir un effet de seuil (autour de 2-3 jours), la structure employant le conseiller lui demandant de ne passer trop de temps sur chaque dossier. Ainsi, les **voies A et B**, basées sur la réflexion préalable de l'agriculteur grâce à un auto-pré-diagnostic ne permettent pas de « gagner du temps » par rapport à la **voie C**, mais elles offrent plus de garantie sur la prise en compte des enjeux territoriaux et sur l'appropriation de son diagnostic et de son projet par l'agriculteur. La démarche de formation peut même permettre de déboucher sur des projets collectifs.

▼ Figure 3 – Temps passé pour l'élaboration du diagnostic et du projet CTE (en journées technicien par agriculteur).

Avis d'agriculteurs bénéficiaires d'un CTE sur le diagnostic d'exploitation

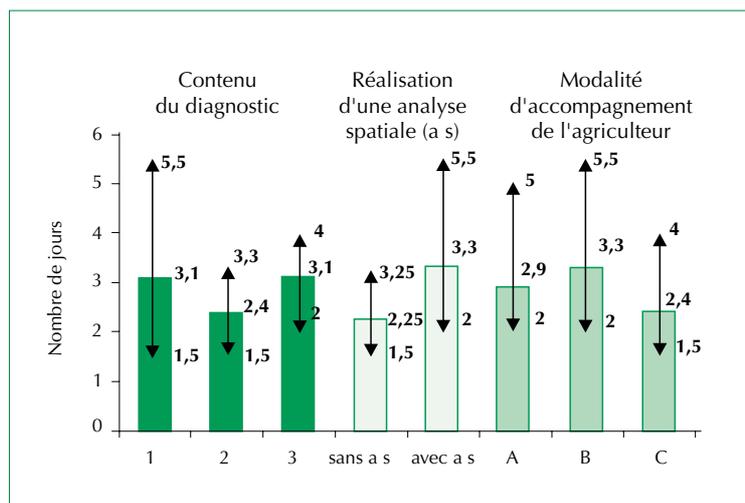
Les **entretiens auprès d'agriculteurs** ayant élaboré un CTE confirment les analyses précédentes. Il faut

toutefois rester prudent dans l'interprétation des informations issues d'un petit échantillon d'agriculteurs, qui ne peut pas prétendre être représentatif, d'autant que les agriculteurs enquêtés dans certains départements sont plutôt des leaders ou insérés dans des projets collectifs (les premiers CTE ayant été signés chez les agriculteurs les plus réceptifs à cette nouvelle procédure). Sachant que près des deux tiers des agriculteurs enquêtés avaient déjà une idée précise de leur projet avant de réaliser leur diagnostic, on peut estimer positif que plus de la moitié des agriculteurs enquêtés (62 %) soulignent que le diagnostic a été l'occasion de réfléchir sur leur projet et qu'un quart des agriculteurs (26 %) répondent que le diagnostic leur a permis de découvrir des aspects de leur exploitation qu'ils n'avaient pas envisagés (tableau 5). Le tableau 5 fait ressortir également l'aspect pédagogique de la **voie A** basée sur une formation en groupes et un « autodiagnostic » : ainsi, les agriculteurs qui ont adopté cette voie soulignent souvent l'intérêt d'un regard extérieur sur leur exploitation ; ils sont relativement moins nombreux que les autres à estimer que le diagnostic d'exploitation est seulement un document administratif. En outre, un tiers des agriculteurs ayant effectué un auto-pré-diagnostic (**voies A et B**) ont indiqué qu'ils avaient découvert des aspects de leur exploitation qu'ils n'avaient pas envisagés, alors que très peu de ceux qui n'ont eu que la visite d'un conseiller ont mentionné cet intérêt (2 sur 14 pour la **voie C**). Quand ils mettent en cause la lourdeur de la procédure, les agriculteurs évoquent en fait souvent l'ensemble du dossier CTE (« trop de paperasses ») et pas seulement le diagnostic d'exploitation.

Quelques agriculteurs (minoritaires) ont suggéré que le diagnostic soit approfondi, notamment pour l'analyse économique, ou davantage commenté par le conseiller (en particulier quand il y a utilisation d'une batterie d'indicateurs environnementaux).

Évaluation des qualités des diagnostics d'exploitation dans l'échantillon observé

En synthèse, le niveau 0 (pré-CTE), s'il offre l'avantage de la rapidité d'exécution, présente de nombreux défauts : pas de prise en compte des objectifs individuels, objectifs collectifs limités aux quelques mesures types proposées, pas de regard extérieur sur l'exploitation, appropriation très faible par l'agriculteur, pas de possibilité d'évaluation. Les autres démarches (tableau 6, p. 142) ont toutes en commun la réalisation d'un diagnostic glo-



Voie d'accompagnement de l'agriculteur	A	B	C	Ensemble
Avis sur le diagnostic d'exploitation	Formation + auto-pré-diagnostic + visite conseiller	Auto-pré-diagnostic + visite conseiller	Visite conseiller	
nombre d'entretiens réalisés	14	14	14	42
dont agriculteurs ayant une idée précise de leur projet CTE avant le diagnostic	8	11	8	64 %
« pour vous, le diagnostic d'exploitation élaboré en vue d'un CTE, c'est* : – un document administratif de plus ; – une procédure lourde ; – une occasion pour réfléchir sur le projet ; – l'intérêt d'un regard extérieur sur mon exploitation ; – une démarche indispensable pour élaborer un projet qui engage l'avenir de mon exploitation »	2/14	3/14	4/14	21 %
	5/14	6/14	5/14	38 %
	10/14	10/14	6/14	62 %
	7/14	5/14	2/14	33 %
	7/14	5/14	3/14	36 %
Le diagnostic m'a permis de découvrir des aspects de mon exploitation que je n'avais pas envisagés	5/14	4/14	2/14	26 %

◀ Tableau 5 – Avis d'agriculteurs sur le diagnostic d'exploitation (entretiens téléphoniques auprès de 42 agriculteurs ayant élaboré un CTE).

* plusieurs réponses possibles.

bal portant sur le fonctionnement de l'exploitation, de présenter l'exploitation plus ou moins ouvertement à un regard extérieur, d'être pluridimensionnelles au moins de manière qualitative et de comporter quelques indicateurs, au minimum dans le domaine technico-économique. Les démarches qui présentent le plus de points forts dans une optique d'évaluation de l'impact du CTE sur l'exploitation et sur l'environnement, sont celles qui intègrent les contenus de **diagnostic3** et aussi **2** (dans une moindre mesure, car les référentiels environnementaux ne sont pas toujours explicites). Au plan pédagogique, les démarches qui offrent le plus de garantie pour une appropriation du diagnostic par l'agriculteur sont celles qui ont recours à la formation collective et à un auto-pré-diagnostic (voie A) ; par rapport à la voie C, la voie B offre l'avantage de prévoir une phase de réflexion préalable alors que la voie C est très dépendante de « l'effet conseiller », seul

interlocuteur de l'agriculteur. Il peut en résulter un excellent diagnostic, mais tout dépend de la qualité du dialogue qui s'instaure entre le conseiller et l'agriculteur. De même, la prise en compte des enjeux territoriaux dans la démarche C + 1 dépend fortement du conseiller qui doit être le porte-parole de ces enjeux¹³, alors que les voies B et surtout A offrent plus de garantie sur ce plan, car plusieurs facteurs sont susceptibles de favoriser cette intégration (tableau 7, p. 142).

Le rôle du diagnostic dans l'évaluation de la politique CTE implique de disposer d'indicateurs. Au plan économique, des indicateurs existent généralement, même s'ils sont en nombre limité. Mais, par rapport aux enjeux environnementaux, des indicateurs n'ont été identifiés que dans 12 situations sur les 24 étudiées. Enfin, rares sont les exemples d'indicateurs permettant d'évaluer les enjeux relatifs à l'emploi ou à la vivabilité.

13. Dans les démarches C + 2 et C + 3, la prise en compte de la dimension environnementale est un peu mieux assurée en raison de l'obligation de renseigner un certain nombre d'indicateurs.

► Tableau 6 – Qualités des diagnostics en fonction des principales démarches types.

Critère d'évaluation	A+1	A+2	A+3	B+1	B+3	C+1	C+2	C+3
Aspect pédagogique (appropriation/agric.)	+++	+++	+++	++	++	?	?	?
Diagnostic global	+++	+++	+++	+++	+++	+++	+++	+++
Caractère multidimensionnel : · analyse qualitative · analyse quantitative	+++ +	++ ++	++ ++	++ +	++ ++	++ ++	++ ++	++ ++
Prise en compte des enjeux territoriaux	+++	+++	+++	++	++	?	+	+
Base pour l'évaluation : · technico-économique · vivabilité · environnement	++ (+) 0	++ (+) ++(+)	++ (+) +++	++ (+) 0	++ (+) +++	++ (+) 0	++ (+) ++(+)	++ (+) +++

Échelle : de 0 (critère non pris en compte) à +++.

► Tableau 7 – Facteurs potentiels d'intégration des enjeux territoriaux dans le processus de diagnostic d'exploitation.

Modalités d'accompagnement de l'agriculteur	A	B	C
	Formation + auto-pré-diagnostic + visite conseiller	Auto-pré-diagnostic + visite conseiller	Visite conseiller
Facteurs susceptibles de favoriser l'intégration des enjeux territoriaux			
Information générale	X	X	X
Conseiller agricole	X	X	X
Document support de réflexion (auto-pré-diagnostic)	X	X	
Regard d'autres agriculteurs	X		
Intervenants en formation	X		

Au total, trois démarches nous paraissent présenter potentiellement les meilleures garanties de qualité pour un diagnostic d'exploitation élaboré en vue d'un CTE : les deux démarches associant formation collective et diagnostic enrichi d'indicateurs environnementaux (démarches A + 2, A + 3) et la démarche associant un auto-pré-diagnostic avec des indicateurs environnementaux ciblés sur des enjeux prédéfinis (B + 3). En outre, une analyse spatiale avec localisation des enjeux environnementaux et des parcelles¹⁴ de l'exploitation paraît souhaitable et peut être utilisée comme base concrète de discussion avec l'agriculteur.

Dans ces trois démarches, le temps passé n'est pas plus élevé qu'en moyenne générale : en moyenne 2,7 journées-technicien par agriculteur (fourchette allant de 2 à 4 jours, avec une analyse spatiale dans 5 cas sur 7).

La destination des documents de diagnostic varie selon les départements. Pour certains, le diagnostic est l'affaire de l'agriculteur, en particulier l'auto-diagnostic, qui doit rester chez l'agriculteur pour garantir sa sincérité. Dans ce cas, il est alors réalisé un document complémentaire, plus synthétique (comprenant généralement quelques chiffres-clés de l'exploitation, le bilan des points forts et des points

14. On entend ici « parcelle » au sens unité de gestion, et non parcelle cadastrale.

faibles, et éventuellement des indicateurs quantitatifs) pour l'instruction administrative du dossier. Dans tous les cas, une fiche de synthèse – variant de 2 à 4 pages (incluant le diagnostic et le projet) – est réalisée pour l'examen en CDOA.

Conclusion

Il est tout d'abord nécessaire de souligner les limites du travail entrepris dans les départements. Ainsi le nombre d'enquêtes auprès des agriculteurs est sans aucun doute trop réduit. Il aurait mérité d'être étoffé pour étayer les enseignements qui se dégagent de ces enquêtes, et qui confirment d'ailleurs certains points de notre analyse conduite à l'issue des entretiens auprès des organismes départementaux.

La taille restreinte de l'échantillon (quatorze départements) a été compensée en partie par la diversité des situations étudiées. Notre analyse s'appuie sur des entretiens auprès d'acteurs institutionnels, qui ont aussi un message à faire passer ou une stratégie à défendre et peuvent parfois déformer la réalité. Mais les recoupements effectués entre les différents entretiens au sein d'un département permettent en partie de surmonter cette difficulté. De plus, notre analyse s'est fondée aussi sur les documents de diagnostic, qui permettent d'objectiver les témoignages, même si nous n'avons pas pu analyser la façon dont sont remplis ces documents. Et, surtout, nous avons rencontré des acteurs particulièrement motivés et soucieux de rendre compte de leurs initiatives, sans masquer pour autant les difficultés rencontrées.

Faire un diagnostic d'exploitation portant sur la multifonctionnalité est un travail exigeant. Il demande de porter simultanément de multiples regards sur l'exploitation : technique, économique, écologique, social. Il demande d'intégrer des attentes diverses, celles de l'agriculteur, portées par lui-même au cours de la démarche, et celles de la société qui peuvent être différentes et dont la prise en compte requiert une analyse au travers d'un regard extérieur. Les outils restent encore à améliorer ou même à construire. Des opérateurs nouveaux (porteurs de projet collectif) arrivent dans ce domaine de l'élaboration du diagnostic d'exploitation (et du projet CTE). Des alliances nouvelles peuvent se créer entre partenaires ayant des compétences complémentaires : approche globale de l'exploitation, environnement... Si de nombreuses questions restent encore en suspens (effets des pratiques sur certains enjeux environnementaux,

construction de référentiels environnementaux, nature de l'analyse spatiale, comment analyser la vivabilité...), nous avons cependant pu mettre en évidence quelques démarches types d'élaboration de diagnostics d'exploitation susceptibles de mieux concilier la prise en compte de la multifonctionnalité et l'appropriation par l'agriculteur des enjeux territoriaux, tout en conservant un caractère opérationnel. De telles démarches sont actuellement mises en œuvre sur le terrain.

Enfin cette étude permet d'ouvrir un certain nombre de pistes sous forme de questions pour la recherche autour du thème « multifonctionnalité et diagnostic d'exploitation ». Quels indicateurs pour donner une mesure reproductible aux fonctions sociales de l'agriculture (pour le travail et pour l'emploi) ? Quels référentiels pour les enjeux territoriaux (environnement, emploi...), comment les construire et dans quel cadre de partenariat avec les acteurs du territoire ? Comment s'intègrent des objectifs collectifs, différents et parfois antagonistes de ceux de l'agriculteur, au cours de l'élaboration du diagnostic et du projet individuel ? Comment articuler diagnostic et projet, comment raisonner les changements de combinaisons de fonctions de l'exploitation ? Quel contenu pour une analyse spatiale opérationnelle du fonctionnement de l'exploitation ? Quelles formes de conseil et quelles formations pour cet apprentissage, par les agriculteurs et par leurs conseillers, des nouvelles fonctions ? □

Remerciements

Cette étude a été réalisée avec le soutien du ministère de l'Agriculture et de la Pêche (DEPSE). Nous tenons à remercier également les agriculteurs qui ont accepté de répondre à notre enquête téléphonique ainsi que toutes les personnes qui nous ont reçus lors des entretiens dans les départements.

Résumé

La loi d'orientation agricole de juillet 1999 affirme la reconnaissance de la multifonctionnalité de l'agriculture. Le contrat territorial d'exploitation (CTE) est l'outil institué par cette loi pour favoriser l'adaptation des exploitations aux attentes de la société. Il s'appuie sur la réalisation d'un diagnostic d'exploitation, qui sert à la fois de support pour bâtir un projet de CTE et de situation initiale pour l'évaluation du dispositif. L'article propose une réflexion sur les notions de multifonctionnalité et de diagnostic d'exploitation et précise quelles devraient être les qualités d'un diagnostic d'exploitation qui vise à prendre en compte la multifonctionnalité et à servir de base pour le montage d'un CTE. Ensuite les pratiques mises en œuvre dans 14 départements sont analysées (contenus des diagnostics et modalités d'accompagnement des agriculteurs) et évaluées par rapport à ces qualités.

Abstract

Since the French agricultural act of July 1999, a new tool was established to promote the multifunctionality of agriculture and to favour the adaptation of farms to social expectations. This tool is a farm contract, called "contrat territorial d'exploitation (CTE)". The CTE is based upon a farm diagnostic assessment. In this paper we offer a discussion about multifunctionality and farm assessment concepts and we stress on the qualities which are required to carrying out a farm diagnostic assessment with the intention of contracting a CTE. Then the farm diagnosis practices, in a sampling of 14 French departments, are assessed.

Bibliographie

- BONNEVIALE, J.- R., JUSSIAU, R., et MARSHALL, E., 1989, *Approche globale de l'exploitation agricole ; comprendre le fonctionnement d'une exploitation agricole : une méthode pour la formation et le développement*, INRAP, Dijon, 329 p.
- CAPILLON, A., et MANICHON, H., 1988, *Guide d'étude de l'exploitation agricole à l'usage des agronomes*, INA-PG-APCA, Paris, 65 p.
- COLLECTIF (COMITÉ D'EXPERTS), 1999, *Propositions méthodologiques pour l'élaboration de Contrats Territoriaux d'Exploitation*, Document de travail, décembre 1999, 37 p.
- DEDIEU, B., CHAUVAT, S., SERVIÈRE, G., et TCHAKÉRIAN, E., 2000, *Bilan travail pour l'étude du fonctionnement des exploitations d'élevage-méthode d'analyse*, 2^e Éd., INRA-Institut de l'élevage, Paris, 27 p.
- DOCKÈS, A.-C., et KUNG-BENOIT, A., 1994. Diagnostiquer les risques de pollution des eaux dans les exploitations d'élevage : la méthode DEXEL. *Fourrages*, 140, p. 489-503.
- GIRARDIN, P., 1997. Évaluation de la durabilité d'une exploitation agricole au moyen d'indicateurs agro-écologiques. *Actes du colloque Interactions entre agriculture et environnement : quels outils de diagnostic ?*, Paris, 2 avril 1997, p. 58-62.
- GIRARDIN, P., et BOCKSTALLER, C., 1999. La méthode agro-éco, un tableau de bord agri-environnemental de l'exploitation. *Travaux et innovations*, 61, p. 18-21.
- GRAS, R., BENOIT, M., DEFFONTAINES, J.-P., DURU, M., LAFARGE, M., LANGLET, A., et OSTY, P.-L., 1989, *Le fait technique en agronomie – Activité agricole, concepts et méthodes d'étude*, INRA-L'Harmattan, Paris, 176 p.

GROUPE PAD-CTE MAINE-ET-LOIRE (sous la conduite de BOURNAND, J.-C.), 1999, *Autodiagnostic contrat territorial d'exploitation*, Groupe CTE Pays-de-la-Loire, octobre 1999, 18 p.

LANDAIS, E., 1999. Agriculture durable et plurifonctionnalité de l'agriculture. *Fourrages*, 160, p. 317-331.

LÉVÊQUE, F., 1998, *Économie de la réglementation*, La découverte, Paris, 124 p.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE, 1994, *Le diagnostic agri-environnemental d'exploitation (DAE) – Quelques éléments de méthode*, MAP/DERF, Paris, 97 p.

NOCQUET, J., FABRE, B., GAUTRONNEAU, Y., et GAILLARD, C., 1994. Aide au diagnostic global de l'exploitation agricole, Un modèle et une méthode de diagnostic. *Cahiers Agricultures*, 3, p. 39-50.

SOLAGRO, 2000, *DIALECTE : Diagnostic Liant Environnement et Contrat Territorial d'Exploitation*, Manuel d'utilisation (première version), Solagro Toulouse, février 2000, 100 p. + exemples.

STEYAERT, P., GENDRET, C., MÉRIAU, S., BÉRANGER, C., 1999, *Un exemple de démarche pour élaborer des contrats territoriaux d'exploitation*, Document de travail du groupe d'experts CTE, décembre 1999, 42 p.

VILAIN, L., 1999, *De l'exploitation agricole à l'agriculture durable. aide méthodologique à la mise en place de systèmes agricoles durables*, Educagri, MAP, Bergerie Nationale, Rambouillet, 143 p.